

Afin de ne pas accroître un niveau d'endettement qui pourrait devenir préoccupant pour les exercices à venir, certains investissements seront décalés dans le temps.

Même si la pression fiscale reste limitée, ce qui permet à la commune de conserver une marge de manœuvre en cas de nécessité, il n'est pas envisagé d'accroître les bases d'imposition 2009 de manière forte.

En effet, compte tenu de la situation économique dégradée de nos concitoyens, et compte tenu de la situation financière globale de la commune, seule les bases du foncier bâti seront revalorisées pour dégager 23 000 euros supplémentaires.

Par ailleurs, par solidarité et afin de limiter les frais de fonctionnement liés aux indemnités des élus, il sera proposé de ne pas augmenter ces indemnités, comme la nouvelle grille des communes de plus de 3 500 habitants pourraient le permettre. Cela représente une économie annuelle de 20 020 euros.

Concernant les autres recettes, malgré le passage à plus de 3500 habitants, les dotations de l'Etat, dont la DGF, n'évoluent pas de façon exponentielle.

La commune saisira la possibilité de versement anticipé du FCTVA, mesure du Plan de Relance gouvernemental, du moment que l'investissement prévu au BP 2009 soit augmenté d'au moins un euro par rapport à la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs des années 2004, 2005, 2006 et 2007 (soit 1 308 060 euros).

Enfin, la préparation du budget 2009 s'inscrit dans un contexte d'inquiétudes sur l'avenir des finances des collectivités et notamment de la disparition annoncée de la taxe professionnelle.

Afin de développer une part plus importante de la section d'investissement pour les exercices à venir et donc de dégager des financements pour nos investissements futurs, la Commune va s'attacher en 2009 à :

- maîtriser les charges de fonctionnement, qui subissent une augmentation structurelle ;
- maîtriser au maximum les projets comme le Centre de secours et d'incendie ou les travaux de réseaux liés à la zone artisanale des Grands Champs, afin de permettre de concrétiser d'autres projets durant l'exercice à venir. »

REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte les sommes de 8 249 euros et de 3 901,52 euros versées par la compagnie AXA, cabinet Rossetto, et correspondant respectivement au remboursement de la valeur (vétusté déduite) du matériel volé à l'atelier communal, et au remboursement des dommages causés par l'incendie du garage des Alpes sur le bâtiment communal de la Trésorerie.

OPERATION SOLAIRE

Afin de participer à l'aide des particuliers dans l'installation d'équipements en énergies renouvelables, la commune souhaite lancer une « Opération Solaire ».

Pour mener cette opération, le Conseil Municipal décide , par 17 voix pour, 6 abstentions, de créer une ligne budgétaire de 5 000 euros, correspondant à cette opération, et de mettre en place une commission d'attribution de l'aide qui sera composée par les membres de la Commission Environnement. et qui sera chargée de proposer au conseil municipal les critères d'attribution de cette aide.

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

A l'unanimité le Conseil Municipal sollicite la subvention maximale du Département pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours, prévue dans le Contrat de Territoire signé entre le Département et la Communauté de Communes du Laragnais.

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation futures (AU) du PLU approuvé le 22 février 2008 ;
- d'instaurer un droit de préemption urbain sur les périmètres de protection rapprochés de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation humaine ;
- de donner tout pouvoir au maire d'exercer en tant que de besoin le droit de préemption urbain.

DESIGNATION DES NOUVEAUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Par délibération en date du 30 janvier 2009 le Conseil Municipal a approuvé la modification des articles 4 et 5 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais portant sur le nombre de conseillers communautaires du Bureau de la CCL.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin secret uninominal des conseillers municipaux délégués auprès de la CCL.

Les nouveaux délégués de la commune auprès de la CCL sont donc :

Titulaires :

- Martine MEISSIMILLY

Suppléants :

Dominique MICHELENA

- Stéphane CHOC
- Jean-Michel REYNIER
- Michèle MAFFREN
- Jean-Paul JOUVE
- Auguste TRUPHEME

Yves JACOB
Paul AUBRY
Marie-Christine CAVALLI
Monique LAMBERT
Vincent BERCHAUD

STATION D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRE D'IDENTITE ET DE VOYAGE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de passeports biométriques, la Préfecture a soumis à la commune une convention qui précise les conditions dans lesquelles la Préfète, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, met en dépôt auprès du Maire de la commune de Laragne-Montéglin la station d'enregistrement des demandes de titre d'identité et de voyage.

A l'unanimité le Conseil décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage ;
- **de ne pas activer la fonction « prise de vue » de cette station, afin de ne pas porter préjudice à l'activité économique des photographes professionnels.**

PROGRAMME CULTUREL 2009 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire explique que la commune proposera cette année un programme de manifestations culturelles variées, tant dans le domaine musical que théâtral, cinématographique ou scientifique ainsi que des expositions ou conférences.

Le coût de ces animations est estimé à 35 000 euros.

A l'unanimité le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de la Région et du Département.

BAIL DU CINEMA

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du bail commercial du Cinéma Regain avec le gérant Thierry Meritan, de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2008 et décide de proroger l'exemption du loyer, pour

une durée de 3 ans, sous réserve de la signature d'une convention qu'il charge le Maire de rédiger.

CHATEAU D'ARZELIERS

Le Club du Vieux Manoir a été mandaté par la commune pour réaliser une opération de sécurisation et de mise en valeur du Château d'Arzeliers. Un premier chantier de jeunes s'est déroulé en août 2008.

Afin de poursuivre son action de sauvetage et de mise en valeur du château le Club du Vieux Manoir prévoit de mettre en place deux chantiers : l'un en avril, l'autre en juillet.

Le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour, et 6 conseillers ne prenant pas part au vote :

- de prendre en charge la logistique nécessaire au chantier ;
- de prendre en charge les frais de cotisation et d'assurance, soit 15 euros pour les jeunes de Laragne de 14 à 25 ans qui participeront à ces chantiers.

ADHESION A L'ANDES **(ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT).**

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, le Conseil décide par 17 voix pour, 7 abstentions, de faire adhérer la commune à *l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)*, et désigne M. Jean-Michel REYNIER, adjoint aux sports, comme représentant de la commune auprès de cette association dont les objectifs sont :

- de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT
ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

Le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou à des missions de remplacement.

Dans ce cadre la commune de Laragne-Montéglin va utiliser les services du Préventeur du Centre de Gestion qui lui sera mis à disposition pour effectuer une mission de formation Sauveteur Secouriste au Travail. Cette mission sera étalée sur 2 jours, par session de formation de 10 agents au maximum.

A l'unanimité Le Conseil autorise le Maire à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion et à signer avec le CDG les conventions pour la mise à disposition du personnel.

CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE
DE DROITS D'UTILISATION DES PLANS CADASTRAUX « VECTEUR »
DE LA COMMUNE DE LARAGNE-MONTEGLIN

Le Conseil autorise le Maire à signer, avec la Direction Générale des Finances Publiques, et le Bureau d'Etude « Séba Méditerranée » une convention définissant les modalités de concession temporaire des droits d'utilisation des Plans Cadastreux « Vecteur » de la commune de Laragne-Montéglin, au profit du concessionnaire, à savoir le Bureau d'étude « Séba Méditerranée », retenu dans le cadre du Plan d'Aménagement Solidaire de la Communauté de Communes du Laragnais (CCL).

Fait à Laragne, le 1^{er} avril 2009

Le Maire,

Auguste TRUPHEME

COMPTE RENDU AFFICHE LE 11 février 2009

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DISPONIBLE EN MAIRIE